

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2016

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Monique Lépine, Jean-Pierre Moras, Marie-Christine Sellier, , Nicole Besson

Absents ayant donné pouvoir : Liliane Fernandez à Marie-Christine Sellier

Absents excusés : Anthony Vallet, Barbara Gagne, Céline Dugua, Stéphane Stintzy, Frédéric Boissonnet

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, il est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et cède la parole à Danielle Sérillon

1/ BUDGET PRINCIPAL :

- DM6 - Virement de crédits

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 61551 : Entretien matériel roulant	700.00 €			
D 6156 : Maintenance	1 100.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 800.00 €			
D 023 : Virement section investissement	4 770.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	4770.00 €			
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp	943.00 €			
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	943.00 €			
D 6535 : Formation élus	440.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	440.00 €			
R 722 : Immobilisations corporelles			5 520.00 €	
R 7811 : Reprises sur amort.des immos			193.00 €	
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section			5 713.00€	
R 70311 : Concessions dans les cimetières			200.00 €	
R 7062 : Redev. services à car. culturel			100.00 €	
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.			230.00 €	
R 70846 : Mise à dispo à un GFP			330.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services			860.00 €	
R 7488 : Autres attribut° et participat°			1 380.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			1 380.00 €	
Total	7 953.00 €		7 953.00 €	
INVESTISSEMENT				
D 2313 : Immos en cours-constructions	5 520.00 €			
D 280422 : Privé : Bâtiments et instal.	193.00 €			
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	5 713.00 €			
D 2151-37 : VOIRIE		578.00 €		
D 21534-12 : Eclairage public		7 470.00€		
D 21578-11 : Mairie	578.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	578.00 €	8 048.00 €		
D 238-12 : Eclairage public	7 470.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 470.00 €			

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2016

R 021 : Virement de la section de fonct			4 770.00	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			4770.00	
R 280422 : Privé : Bâtiments et instal.			279.00 €	
R 2804412 : Public : Bâtiments et instal.			664.00 €	
			943.00 €	
Total	8 048.00 €	13 761.00 €	5 713.00 €	
TOTAL GENERAL	13 666.00 €		13 666.00 €	

- **Travaux en Régie 2016**

Monsieur le maire donne lecture des travaux exécutés par le personnel des services techniques pendant l'année 2016 :

Base de loisirs : Création de toilettes et rampe PMR

- Achat de fournitures : 3 961.49
- Main-d'œuvre : 6 525.21 €

Ecole publique : Création de rampes PMR et remplacement du portail

- Achat de fournitures : 737.48 €
- Main-d'œuvre : 2 231.69 €

Cités florales : réfection appartement

- Achat de fournitures : 722.93 €
- Main d'œuvre : 1 632.50 €

Atelier des services techniques : Création d'une clôture et pose d'un portail

- Achat de fournitures : 2060.80 €
- Main-d'œuvre : 2 791.15 €

Eglise : Création de toilettes

- Achat de fournitures : 1 096.69 €
- Main-d'œuvre : 1 714.44 €

Voirie : création d'un mur rue des Buyats

- Achat de fournitures : 666.52 €
- Main-d'œuvre : 959.39 €

Gendarmerie : Réfection bureaux

- Achat de fournitures : 1 965.65 €
- Main-d'œuvre : 2 590.27 €

Monsieur le maire explique que ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine et qu'il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité :

VALIDE les travaux réalisés en régie qui s'élèvent à la somme de **27 514.41 €**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2016

DIT QUE les dépenses engagées à cet effet sont imputées en recette au chapitre 042 compte 722 pour 27 514.41 € et en dépense au chapitre 040 compte 2313 pour 27 514.41 €

2/ SIVU DES INFOROUTES : Adhésion ou retrait de collectivités

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion ou le retrait des collectivités suivantes au Sivu des inforoutes

1/ demande d'adhésion à titre isolé :

- Charmes sur Rhône – Tauriers – Montréal - Malbosc

2/ demande d'adhésion des syndicats suivants :

- Syndicat des eaux de PRIVAS
- Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse »
- Syndicat Mixte Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Syndicat Mixte Ardèche verte
- S.I.C.T.O.M entre Monts et Vallées

3/ demande d'adhésion des communautés de communes Rhône Helvie

4/ demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Valence Sud Rhône Alpes

5/ demande de retrait

- Commune de Cros de Géorand

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité **VALIDE** les adhésions et retrait des collectivités précitées

3/ COMMUNAUTE DE COMMUNES « ANNONAY RHONE AGGLO »

- Informations sur l'installation du conseil communautaire :

Monsieur le maire explique que le 15 décembre dernier le nouveau bureau communautaire a été mis en place :

Monsieur Simon Pleyne seul candidat à la présidence du conseil communautaire a été élu par 47 voix sur 57.

Monsieur le maire donne ensuite la liste des 15 vices Président :

M. Richard Molina (Limony) : 1er Vice-Président Infrastructures et réseaux

Mme Céline BONNET (Boulieu-les-Annonay) : 2ème vice-présidente Finances, marchés publics, administration générale

M. Alain ZAHM (Davezieux) : 3eme vice-président Economie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2016

Mme Edith MANTELIN(Annonay) : **4ème Vice-présidente Sports et équipements sportifs**

M Philippe RONAN (Peaugres) : 5ème Vice-Président Petite enfance

M. Patrick Olagne (Vernosc-les-Annonay) : 6ème vice-président Personnes âgées et personnes en situation de handicap

M. Laurent Torgue (Serrieres) : 7eme Vice-Président Habitat

M. Denis SAUZE (Le Monestier) : 8ème vice-président Aménagement et urbanisme

M. Yves BOULANGER (Vanosc) : 9ème vice-président Insertion et formation

M. Thomas TOULARASTEL(Villevoce) : 10ème Vice-président Transports et mobilités

M. Yves Fraysse (Charnas) : 11eme Vice-Président Agriculture

M. Christophe Delord(Roiffieux) ; 12ème Vice-président Valorisation du patrimoine naturel

M. Daniel MISERY(Annonay) : 13ème Vice-président Culture et équipements culturels

M. Laurent MARCE(Talencieux) 14ème Vice-président Gestion durable des déchets

M. Patrice Girard (Saint-Marcel-les-Annonay) : 15ème Vice-président Patrimoine bâti et moyens généraux

- Adhésion de la commune au service ADS (Autorisation du droit des sols)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la proposition faite à la commune d'adhérer, moyennant finances, au service mutualisé ADS (application du droit des sols) d'Annonay Rhône Agglo à compter du 1er janvier 2017 suite à l'arrêt de l'instruction des dossiers par la DDT.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune n'avait pas voulu adhérer à ce service, tout comme la commune de Peaugres, et souhaitait étudier la possibilité d'instruire les dossiers en interne avec l'aide de la CAUE (conseil en architecture urbanisme et environnement). Or la CAUE a fait savoir tout récemment qu'elle n'est plus en mesure de nous assister dans cette tâche.

Monsieur le maire explique que la commune doit se résoudre à demander son adhésion au service mutualisé ADS. Il précise que les modalités de mise en place seront transmises courant février 2017 par ANNONAY RHONE AGGLO mais que le service sera effectif à compter du 1er janvier 2017.

Après avoir entendu l'exposé du maire le conseil après avoir délibéré à l'unanimité

DONNE un accord de principe sur l'adhésion de la commune au service ADS d'ANNONAY RHONE AGGLO.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 décembre 2016

4/ PERSONNEL COMMUNAL - MNT - AVENANT AU CONTRAT PREVOYANCE N° 007313-PVC

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le contrat de prévoyance « maintien de salaire et décès » signé entre la commune de Serrières et la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) en date 17 février 2014 en faveur des agents de la commune afin que leur salaire soit complété en période de demi-traitement.

Il explique que compte tenu de l'augmentation importante des arrêts de travail supérieurs à 90 jours indemnisés par la MNT et afin de préserver le niveau de protection des agents et l'équilibre du contrat, le taux de cotisation doit évoluer à la hausse.

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant au contrat portant mention des évolutions tarifaires au 1er janvier 2017 soit un taux de cotisation qui est fixé à 1.33 % (1.16 % en 2016).

Le conseil après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'avenant présenté.

5/ PROJET DE CONSTRUCTION STEP INTERCOMMUNALE

- Avenant à la convention de groupement de commandes

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération D/2016/046 du 17 octobre 2016 l'autorisant à signer une convention de groupement de commandes avec la commune de LIMONY afin de sélectionner, après mise en concurrence, un assistant à maîtrise d'ouvrage et désigner un maître d'œuvre pour permettre la réalisation de la future STEP intercommunale.

Monsieur le maire explique qu'au regard des besoins spécifiques de chaque commune, la convention de groupement de commandes doit être modifiée.

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant à intervenir. Il propose d'en valider le contenu et de l'autoriser à le signer.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité **APPROUVE ET VALIDE** l'avenant à la convention de groupement de commandes **AUTORISE** monsieur le maire à le signer.

6 /AFFAIRES SCOLAIRES

- règlement intérieur TAP

Comme annoncé lors de la dernière réunion du conseil municipal du 5 décembre dernier un projet de règlement intérieur pour les TAP a été rédigé et transmis à l'ensemble des élus.

Monsieur le maire rappelle la mise en place de TAP depuis la rentrée scolaire 2015 et explique la nécessité de rédiger un règlement intérieur qui fixera les règles d'organisation des temps d'activités périscolaires.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 décembre 2016

Le règlement précisera également les conditions de participation aux TAP et les obligations des bénéficiaires. Il définira les modalités d'inscription et rappellera les différentes responsabilités de chacun sur le temps de prise en charge de l'enfant.

Monsieur le maire en donne lecture et demande à son conseil d'en valider le contenu. Après avoir effectué quelques corrections il est validé à l'unanimité. (Annexe au compte rendu.)

Le présent règlement sera affiché dans l'enceinte de l'Ecole publique pour informations et devra être signé par tous les parents dont les enfants sont inscrits aux TAP ou lors de leur future inscription.

7/DIVERS

- Projet crèche : Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de construction de la crèche ont débuté. Il rappelle que la commune avait demandé à intégrer dans le projet la création de toilettes publiques. Son implantation a été validée. Une partie des travaux seront exécutés par les employés communaux.

Monsieur Pierre –Yves Boudin explique que pour faciliter l'accès au chantier, la cuve de gaz qui se trouve à proximité sera déplacée et remplacée et par Antargaz qui est fournisseur en gaz des cités Bellerives et Florales. Suite à ces travaux un nouveau contrat sera établi avec un prix du gaz inférieur au contrat initial. Il sera demandé les mêmes conditions pour les cités florales.

- Le bulletin municipal est à la relecture, il devrait être distribué la 1ère quinzaine de janvier
- Les Vœux du maire sont fixés au 13 janvier 2017

La séance est levée à 19 h 30